



## AVIVA ASSURANCES



### **Qui sommes-nous ?**

Depuis 1856, chez Aviva, 4<sup>ème</sup> assureur sur le marché agricole, nous mettons au service des agriculteurs et notamment des jeunes agriculteurs, notre expérience d'assureur-conseil et notre savoir-faire de spécialiste du monde agricole. C'est pour ces raisons que 94% de nos clients agriculteurs recommanderaient Aviva à des proches <sup>(1)</sup>.

### **Jeunes Agriculteurs, faites le plein de réductions pendant 5 ans**

Vous avez entre 18 et 40 ans, avec ou sans aide à l'installation et reprenez ou créez votre exploitation agricole ? Avec Aviva, bénéficiez de tarifs avantageux avec une réduction tarifaire <sup>(2)</sup> **de 150% répartis sur 5 ans** sur l'ensemble des produits de notre gamme agricole, sans tenir compte du pourcentage de parts sociales du JA dans l'exploitation et selon 3 modalités de répartition au choix :

**-50% la 1ère année**

**puis -40% la 2ème, -30% la 3ème, -20% la 4ème et -10% la 5ème année**

OU

**-30% par an pendant 5 ans**

OU

**-20% la 1ère année, -30% la 2nde, -50% la 3ème année,**

**-30% la 4ème année et -20% la 5ème année**

**Notre offre ne se limite pas à l'année d'installation, elle reste accessible pendant les 5 années suivant l'installation. Par exemple, vous êtes Jeune Agriculteur installé depuis 4 ans, il vous reste 1 an pour bénéficier de l'offre Aviva Jeunes Agriculteurs dans sa globalité (5 ans de remise).**

### **Le savoir-faire de nos spécialistes agricoles à votre service**

Bénéficiez également d'un dispositif de formation à la gestion des risques agricoles et d'un accompagnement prévention qui vous permettra de mettre toutes les chances de votre côté.

(1) Selon l'enquête téléphonique menée par AUDIREP du 19/06/2017 au 19/07/2017 auprès de 262 agriculteurs clients du réseau des agents Aviva.

(2) Réductions tarifaires accordées sur les cotisations annuelles d'assurances professionnelles agricoles Agriter Multirisque Exploitation, Agriter Véhicules et matériels agricoles, Assurance Grêle (hors garantie « Autres risques climatiques »), Mortalité des animaux et Accident d'élevage, pendant les 5 premières années d'installation du jeune agriculteur, sous réserve du paiement intégral des cotisations et sous réserve de détention d'au moins 3 contrats d'assurance, dont un contrat "Agriter Multirisque Exploitation" et 2 autres contrats au choix parmi les contrats suivants : Agriter véhicules et matériels agricole, Assurance Grêle (hors garantie "Autres risques climatiques"), Agriserres, Mortalité des animaux, Accident d'élevage, Aviva Solution Santé Pro, Aviva Senséo Prévoyance Agricole et Aviva Stratégie Retraite Agricole.



#### **+ D'informations :**

Contact : Laetitia et Mathias NOYON

Mail : [noyon@aviva-assurances.com](mailto:noyon@aviva-assurances.com)

Tel : 03 22 78 00 60

Rédaction : juillet 2019

Mise à jour : juillet 2020